



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME

EAU 2019 & CLIMAT 2024



& CLIMAT



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau

Baptiste QUESNE & Benoît ROZAY – Vendredi 14 décembre 2018 – Châlons en Champagne



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**



Atelier 1

Lutte contre les pollutions et alimentation en eau potable



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau

Baptiste QUESNE & Benoît ROZAY – Vendredi 14 décembre 2018 – Châlons en Champagne



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Rappel généralités



- Relèvement du montant de projet plancher à **3 500 € TTC** puis à **10 000 € TTC** à compter de 2022 (élaboration en cours de conventions de mandat),
- Conditionnalité aux aides AEP et assainissement → respect des obligations de transmission des informations de performance des services (**SISPEA**),
- Prise en compte du changement climatique (dimensionnement avec prise en compte d'une **baisse des débits de 10%**),
- **Associer la future EPCI** compétente en amont du transfert de compétence,
- **Suppression des avances <100k€** à compter de 2022, sauf pour les aides d'urgences,
- Modalité d'instruction des aides: rehaussement des seuils entre signature des aides et passage en commission,
- Demande de prolongation de délai de validité des aides : à formuler avant l'expiration du délai



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions Assainissement



Taux d'aide 11^e programme pour épuration et réseau :



- zonage et schéma directeur d'assainissement : S80%,
- autres études : S50%,
- opérations pilotes : S70%,
- travaux création/modernisation ouvrages traitement : S40%+A20%,
- travaux création/réhabilitation réseaux assainissement : S40%+A20% (minoration à S20%+A40%) ,
- RSDE : diag amont S80% et campagne analyse : S50%,
- travaux urgence : A40%



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



Principales évolutions

Assainissement

- **Réseaux d'assainissement – création et réhabilitation :**

Au 01/01/2021, taux d'aide minoré en l'absence de zonage pluvial approuvé après enquête publique sur le territoire objet des travaux

- **Réhabilitation de réseaux d'assainissement :**

Au 01/01/2021, travaux issus d'un diagnostic de moins de 10 ans, ou à défaut être en cours d'actualisation, pour les agglomérations d'assainissement < 10 000 EH.

Pour les agglomérations d'assainissement \geq 10 000 EH, opérations en cohérence avec le diagnostic permanent.

- **Mise en conformité des branchements privés :**

Aide forfaitaire unique de 3 000 €/branchement conforme (possible convention de mandat)



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions

Assainissement



- **Arrêt des aides** aux projets de stations d'épuration **répondant exclusivement à une mise en conformité** aux obligations imposées par la **DERU (NC équipement, niveau traitement minimum DERU)**. Concerne temps sec.

Délai transitoire dépôt demande complète 31/12/2019.

Travaux pour le « temps de pluie » éligibles.



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions

Assainissement



- **Maintien des aides à l'assainissement non collectif mais uniquement sur les zones sensibles** (zone d'influence microbiologique, certaines têtes de bassin, certains périmètres de protection rapprochés des captages et les zones de baignade)

Zonage

enveloppe - 50% par rapport au 10^{ème} programme

Aide forfaitaire : 6 000 € / installation.



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions Assainissement



Communes éligibles aux aides ANC sur La Direction Vallées de Marne

Aisne (DVM) → 11 communes

BEZU LE GUERY, COINCY, DHUYS ET MORIN EN BRIE, EPAUX BEZU, EPIEDS, ETREPILLY, LUCY LE BOCAGE, MARGNY EN ORXOIS, MONTREUIL AUX LIONS, ROCOURT SAINT MARTIN, VILLENEUVE SUR FERRE.

Marne → 35 communes

ALLEMANT, ARCIS LE PONSART, BACONNES, LE BAIZIL, BELVAL SOUS CHATILLON, CHAMPLAT ET BOUJACOURT, CHAMPVOISY, CHARLEVILLE, VAL DES MARAIS, DROSNAY, EPENSE, FAUX FRESNAY, FESTIGNY, FLAVIGNY, LE GAULT SOIGNY, GAYE, GIGNY BUSSY, LES ISTRES ET BURY, JONQUERY, MANCY, MARSON, MONTHELON, NESLE LE REPOS, PROSNES, QUEUDES, REIMS LA BRULEE, ROMIGNY, SAINT QUENTIN LE VERGER, SAUDOY, SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS, VAL DE VESLE, TILLOY ET BELLAY, TROIS FONTAINES L'ABBAYE, VAUDEMANGE, LA VEUVE.

Haute-Marne → 14 communes

CHAUFFOURT, CIRFONTAINES EN ORNOIS, FREYCOURT, GILLAUME, MAGNEUX, MAIZIERES, MERTRUD, MEURES, ORBIGNY AU VAL, POISEUL, SARREY, SAUDRON, SEFONTAINES, TROISFONTAINES LA VILLE.

Meuse → 13 communes

BOUREUILLES, BURE, LES HAUTS DE CHEE, ERIZE LA BRULEE, EVRES, FUTEAU, LES ISLETTES, MONTBLAINVILLE, OSCHES, RIBEAUCOURT, RAIVAL, SAINT ANDRE EN BARROIS, SEUIL D'ARGONNE.



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Principales évolutions Pluvial



- **Dépollution des rejets urbains par temps de pluie: S40 % + A20 %,**
- **Réduction à la source des écoulements de temps de pluie (désimperméabilisation des sols): S80 %**
 - Prix plafond: 100 € / m² éligible si Taux désimperméabilisation > 80 %,
 - Prix plafond: 30 € / m² éligible si Taux désimperméabilisation < 80 %.
- **Conditions:**
 - Toiture végétalisée: substrat minimum de 8 cm,
 - Apport pluies courantes sur période de retour maximale de 20 ans.
 - En savoir plus: « Outils de bonne gestion des eaux de ruissellement en zone urbaine » téléchargeable sur www.eau-seine-normandie.fr



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



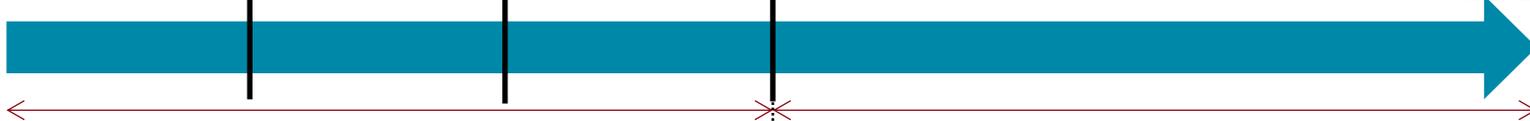
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

**PROGRAMME
EAU 2019
& CLIMAT 2024**



01/01/2019 01/01/2020 01/01/2021 01/01/2022 31/12/2024



Seuil projet 3 500 € TTC

Seuil projet 10 000 € TTC

Suppression des Avances < 100 000 €

- Zonage pluvial Agglo > 10 000 EH,
- Diagnostic < 10 ans ou permanent (Agglo > 10 000 EH)

Travaux STEP non conforme « équipement » DERU

Travaux STEP non conforme « équipement » DERU si au-delà des exigences réglementaires

Après XI^{ème} programme, disparition prime pour épuration



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions Assainissement / Pluvial



Questions / Réponses



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau

Baptiste QUESNE & Benoît ROZAY – Vendredi 14 décembre 2018 – Châlons en Champagne



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
eau
seine
 NORMANDIE



Principales évolutions Activités économiques

Catégorie		Aides % GE / ME / PE
Etudes environnementales		50 / 60 / 70
Travaux pour aller au-delà des normes ou augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de norme de l'Union (technologies propres / dépollution / accompagnement / économies d'eau)		40 / 50 / 60
Travaux d'adaptation anticipée aux futures normes européennes : selon la date de fin des travaux	Plus de 3 ans avant l'entrée en vigueur	10 / 15 / 20
	Entre 1 et 3 ans avant l'entrée en vigueur	5 / 10 / 15

Aides aux économies d'eau améliorées (amélioration significative du ratio de consommation d'eau)

Les taux d'aide de l'AESN ont été ajustés au plafond maxi autorisé par l'encadrement communautaire des aides d'Etat



Forum des acteurs de l'eau
 SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



Principales évolutions

Activités économiques

- **Installations nouvelles d'activité générant des effluents non domestiques**

Ne sont éligibles que les études et travaux liés aux dispositifs d'épuration et aux technologies propres permettant d'atteindre un niveau d'exigence renforcé par rapport à la réglementation applicable au site

- **Cas de transfert d'activités existantes**

Sont éligibles les études et travaux liés aux dispositifs d'épuration et aux technologies propres, à la gestion à la source des eaux pluviales et aux actions de prévention des pollutions accidentelles ; sous réserve :

- d'une amélioration de la protection de l'environnement par rapport à la situation initiale,
- et de la mise œuvre de la meilleure technique disponible à un coût acceptable.

- **Cas des activités économiques dispersées**

Sont éligibles les projets réalisés dans le cadre d'actions collectives.



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions Activités économiques



Questions / Réponses



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau

Baptiste QUESNE & Benoît ROZAY – Vendredi 14 décembre 2018 – Châlons en Champagne



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



Principales évolutions Alimentation en eau potable

- **Principe d'une solidarité urbain-rural centrée sur les zones de revitalisation rurale (ZRR)** (avec inclusion transitoire jusqu'au 31/12/2021 des ZRR classées en 2014 mais déclassées en 2017) et poursuite des réflexions pour trouver un mécanisme de solidarité envers les quartiers urbains en difficulté,
- **Renforcement des conditionnalités,**
- **Nouvelle aide** en faveur de la **réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable** pour les ZRR,
- **Suppression des aides à la phase administrative de DUP** (enquête publique et reprographie),
- **Travaux de protection de la ressource** issus des arrêtés de **DUP : 80% → 50%.**



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
eau
seine
NORMANDIE



Principales évolutions Alimentation en eau potable

CONDITIONS ÉLIGIBILITÉS TRAVAUX AEP (HORS RÉDUCTION DES FUITES SUR RÉSEAUX DISTRIBUTION)

Critère	XI ^{ème} programme
1) DUP *	Arrêté(s) préfectoral signé(s) pour tous les captages
2) Rendement	Diagnostic engagé si < 70% pour rural, < 75% pour intermédiaire, < 80% pour urbain
3) AAC*	Travaux pollution anthropique: AAC engagée(s) + Animation ou MAE ou action foncière pour l'ensemble des captages prioritaires et sensibles et le captage concerné par les travaux Autres travaux: Captages prioritaires: AAC engagée(s) + Animation ou MAE ou action foncière Captages sensibles: AAC engagée(s) + mise en œuvre plan d'actions dans les 4 ans
4) Usine de production d'eau potable	Prise en compte filière élimination des boues

*** Suite à modification importante d'un périmètre, si critère(s) 1 et/ou 3 non atteint(s) : s'engager dans un plan d'actions pluriannuelles avec échéancier**



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



Principales évolutions Alimentation en eau potable

CONDITIONS ÉLIGIBILITÉS POUR TRAVAUX AEP
DE LUTTE CONTRE LES FUITES SUR RÉSEAUX DISTRIBUTION

Critère	XI ^{ème} programme
1) Commune	Situées en ZRR sinon projet innovant
2) Rendement	Travaux issus d'un diagnostic de moins de 10 ans complété par une étude de gestion patrimoniale (ICP≥40)
3) DUP*	Arrêté(s) préfectoral signé(s) pour tous les captages
4) AAC*	Captages prioritaires: AAC engagée(s) + Animation ou MAE ou action foncière Captages sensibles: AAC engagée(s) + mise en œuvre plan d'actions dans les 4 ans

*** Suite à modification importante d'un périmètre, si critère(s) 3 et/ou 4 non atteint(s) : s'engager dans un plan d'actions pluriannuelles avec échéancier**



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions Alimentation en eau potable



- Taux d'aide XIème :
 - schéma directeur eau potable : S80%,
 - étude diagnostique couplée à un PGSSE* : 80%,
 - étude diagnostique (seule), PGSSE* (seul), autres études : S50%,
 - travaux (production, adduction, stockage, distribution) : S30%+A20% (urbain) et S40% (rural),
 - travaux urgence : A40%.

*PGSSE: Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions

Protection de la ressource en eau



- Taux d'aide XIème :
 - Etude AAC : S80%,
 - Dispositif de suivi milieu (eaux souterraines, eaux de surface, milieux aquatiques): S80%,
 - Animation pour la réduction et la maîtrise des pollutions diffuses des captages: S80%,
 - Assistance technique aux actions de protection de la ressource: S50%,
 - Procédure de DUP (hors procédures administratives): S80%,
 - Travaux de protection prescrits par les DUP: S=Selon travaux ou S50% cas général (dans les 5 ans après signature arrêté DUP),
 - Indemnisation des servitudes prescrites par les DUP: S80%,
 - Acquisition foncière PPC + AAC + en dehors pour échange: S80% + A20%.



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine**
NORMANDIE

Principales évolutions



Protection de la ressource en eau

Objectif: accompagner les changements de pratiques ou de systèmes de culture dont le développement des filières à bas niveau d'intrants, pérennes et compatibles avec la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et marins

Taux d'aide XIème :

—

- Etude et expérimentation (sur les filières, mais aussi agronomique, ...): **S80%**,

—

- Actions de communication, de formation, et de sensibilisation: **S80 %**,

—

- Diagnostic de suivi des pressions dans le cadre d'une démarche territoriale: **S80 %**,

—

- Animation thématique pour promouvoir les changements de pratiques ou de systèmes: **S80 %**,

—

- Actions d'accompagnement technique dans le cadre d'une démarche territoriale: **S80 %**, dont:

—

- Diagnostics d'exploitations agricoles,
- Conseil individuel dans un cadre collectif

—



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions



Protection de la ressource en eau

- Investissement liés à la production agricole primaire et les investissements non-productifs d'une exploitations agricole: **taux maximum**,
- Investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles permettant de développer ou pérenniser les productions agricoles à bas niveau d'intrants sur les territoires à enjeu: **S40 %**,
- Mise en place de boisements et de systèmes agroforestier: **taux maximum**,
- Indemnisations pour certains changements de pratiques ou de systèmes agricoles dont la conversion et le maintien en agriculture biologique: **taux maximum**
- **Arrêt du financement de l'action en zones non agricoles.**



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Principales évolutions

Alimentation en eau potable

Protection de la ressource en eau



Questions / Réponses

Merci de votre attention



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau

Baptiste QUESNE & Benoît ROZAY – Vendredi 14 décembre 2018 – Châlons en Champagne